

On pourrait croire, d'autre part, que le salut nous viendra du président du Conseil du Trésor, car la loi sur l'administration financière lui confie un mandat très explicite. Contrairement à l'impression générale, c'est le président du Conseil du Trésor qui a la responsabilité de limiter et de restreindre les dépenses de l'État. Vous devriez alors peut-être vous adresser à lui parce qu'il est la personne qui redressera le bateau et qui fera en sorte que ces déficits croissants dont je viens de parler ne se concrétisent pas.

● (1730)

Une fois encore, je suis déçu de certaines observations du président du Conseil du Trésor. Par exemple, il a dit que ce qu'il faut faire pour réduire le déficit du Canada, ce n'est pas tellement de contenir les dépenses, mais plutôt d'augmenter les recettes. Je dis que ces observations devraient susciter un cri d'alarme de la part de tous les députés, parce que, essentiellement, le ministre laisse entendre qu'il ne faut pas s'adresser au gouvernement pour dégrossir les coûts, ni diminuer ses dépenses; la réponse ne repose pas nécessairement sur de telles mesures; plutôt, elle appartient justement à notre population déjà surimposée qui devra déboursier davantage. C'est ce qui nous attend.

Comme je l'ai déjà dit, nous sommes au bord d'un désastre. J'aimerais aussi mentionner que nous serons appelés ultérieurement à adopter un accroissement important des impôts des sociétés et des particuliers. Si le gouvernement fait appel aux Canadiens pour payer plus d'impôts sur le revenu et encore d'autres taxes, il fera alors la preuve de son impuissance à contrôler ses propres dépenses. C'est aussi simple que cela.

J'inviterais tous les députés à lire la petite brochure rédigée par le président du Conseil du Trésor, et intitulée *Fiscalami-ty—How to Survive Canada's Tax Chaos*. Le président du Conseil du Trésor a écrit cette petite brochure en 1974, au moment où semble-t-il, d'autres influences se faisaient sentir chez lui. Je demande aux honorables députés d'accorder une attention particulière à l'introduction du livre que je vous cite:

Le présent ouvrage est dédié à tous les Canadiens qui, comme moi, croient que le Canada avec toutes ses beautés, ses ressources, ses habitants et son héritage politico-juridique, pourrait être un pays aux possibilités jamais égalées et reflétant un bonheur non encore vécu, ne serait-ce de ses impôts trop élevés, d'une bureaucratie trop imposante, d'interventions gouvernementales trop répétées, de prestations de bien-être social trop facilement accordées, de politiciens trop nombreux et de bien peu de grands hommes d'État.

Des voix: Bravo!

M. Stevens: Pensez-y, monsieur l'Orateur. Nous sommes affligés d'un président du Conseil du Trésor à qui, aux termes d'une loi du Parlement, on a confié la responsabilité de s'occuper de la bureaucratie, de gérer les dépenses et d'exercer expressément une influence sur la taxation, un président du Conseil du Trésor qui en 1974 a écrit ce que je viens de citer, donne la preuve à la presse et à la Chambre qu'il considère non pas la réduction des dépenses mais l'accroissement des recettes comme la véritable solution.

Qu'est-ce qui a changé de 1974 à 1980? Il y a une chose dont je puis vous dire qu'elle a changé. Lorsque M. Donald J. Johnston a écrit le livre dont je parle, l'ensemble des dépenses fédérales s'élevait à 20 milliards environ. Peut-être n'a-t-il pas eu connaissance de la déclaration faite par le ministre des Finances, en tout cas, il ne peut éluder une certaine part de responsabilité dans une déclaration qui a été donnée à la Chambre—par laquelle nous apprenions que, dans l'année en

Crédit d'impôt à l'emploi—Loi

cours, nos dépenses allaient atteindre 60 milliards, c'est-à-dire trois fois plus que ce que M. Johnston considérait en 1974 comme une sorte de «fiscalamité». Qu'est-ce qui a changé? Ne reconnaîtrait-il pas que s'il y avait fiscalamité en 1974, la fiscalamité est maintenant triple puisque le montant a triplé?

En 1974, bien sûr, il y avait un déficit embêtant; mais ce n'était rien en comparaison des 14 milliards de déficit budgétaire qu'on nous annonce pour cette année. Le déficit de cette année représente 70 p. 100 de la totalité des dépenses fédérales de 1973-1974, année pendant laquelle M. Johnston a écrit son livre pour sensibiliser les Canadiens à la fiscalamité qu'il voyait poindre à l'horizon.

J'ai l'intention de m'arrêter plus tard en détail sur d'autres commentaires faits par M. Johnston dans son livre, parce que j'estime un peu bizarre la transformation qui s'est opérée. Celui qui autrefois s'inquiétait tant, prête aujourd'hui la main à un ordre de grandeur des dépenses et du déficit dont il estimait, il y a seulement quelques années qu'il nous conduisait à la fiscalamité, comme il disait.

Comment l'expliquer? Je me dis souvent que nous travaillons ici au Parlement en dehors de la réalité, un peu comme si nous voguions en mer sur un navire. Nous savons où sont les récifs, nous les voyons s'approcher, mais personne ne semble vouloir rien y faire. J'ai été très surpris d'apprendre l'an dernier comment le gouvernement précédent—je dis précédent dans un sens seulement puisqu'il s'agit du gouvernement qui a précédé le gouvernement Clark et qui renaît de ses cendres dans le gouvernement actuel...

Une voix: Remis en place par l'électorat, ne l'oubliez pas.

M. Stevens: J'ai été très surpris, en étudiant ce qui s'était passé aux séances du Cabinet et ce que chacun avait dit sur tel ou tel sujet, de voir comment ce gouvernement prenait ses décisions. J'aimerais donc que le public canadien puisse voir le genre de discussions qui ont lieu à ces réunions du cabinet de façon qu'il puisse juger du calibre de ses dirigeants.

Une voix: Vous devriez publier les vôtres.

M. Stevens: Comme vous le savez, monsieur l'Orateur, c'est une des raisons pour lesquelles nous croyons qu'une loi sur la liberté d'information s'impose depuis longtemps. Il est temps que certains de ces prétendus secrets du gouvernement soient publiés et que les Canadiens puissent juger de l'incompétence avec laquelle ce gouvernement a mené les affaires du pays au cours des années.

Je dis cela parce que ce que j'ai trouvé de plus étonnant, sur la question des restrictions par exemple, a été d'apprendre que sous le gouvernement précédent il n'était pas question de restriction dans le sens où vous et moi l'entendons, monsieur l'Orateur. Il n'était pas question pour le gouvernement d'assumer ses responsabilités et ses obligations envers la population canadienne en dépensant moins et en économisant davantage. Ce que nous avons découvert, et c'était pour moi une thèse tout à fait nouvelle, c'était ce que l'ancien gouvernement appelait le principe macroéconomique. Le principe macroéconomique consistait simplement à laisser un bureaucrate décider s'il convenait que le Canada dépense 50 milliards ou 55 milliards ou 60 milliards de dollars et tout le reste en découlait. Bref, quand nous étions au pouvoir, les gens auraient sans doute suggéré que des dépenses de soixante milliards de dollars pour l'année financière 1980-1981, constituaient un niveau de dépenses possible et souhaitable, mais ce qui m'a absolument